

## BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE BUTTEAUX

Arrondissement d'Avallon

Mairie Tel: 03.86.43.23.34

*mairie.butteaux@gmail.com*

(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)

**Vous trouverez ci-après le compte rendu du conseil municipal du  
11 Octobre 2023**

**Nous vous souhaitons bonne lecture.**

-----:-----:-----:-----:-----

Tous les membres étaient présents sauf Mr Yohann Lemonnier, excusé,  
ayant donné pouvoir à Michel Fourrey et Mme Marie Hélène Jardel

-----:-----:-----:-----:-----

En début de séance, le Conseil Municipal a eu le plaisir de remettre un  
dictionnaire à Melvin et Axel, pour leur entrée en 6<sup>ème</sup>. Il leur souhaite toute  
la réussite possible pour leurs études à venir.



## **DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION ELECTORALE**

La Préfecture nous a signalé une anomalie dans nos représentants de la commission électorale.

Celle-ci a pour objet de vérifier les inscriptions et les radiations de notre liste électorale. Elle se compose de trois collèges : un titulaire et un suppléant pour celui représentant l'administration, un titulaire et un suppléant pour représenter le tribunal et un titulaire et un suppléant représentant le Conseil Municipal.

Il nous faut ce soir remplacer Jean Pierre Labarthe siégeant auparavant dans le 1<sup>er</sup> collège ainsi que Thierry Fournier dans celui du Conseil Municipal. En effet, ce dernier touchant une indemnité due à sa place d'adjoint ne peut y siéger.

Pour le collège de l'administration Michel Fourrey propose de désigner Alain Lemonnier et pour le collège du Conseil Municipal, de désigner Gérard Roussel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces nominations.

## **DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE**

La loi 2015-366 du 31/03/2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, l'article du code général des collectivités territoriales définit l'ensemble des principes déontologiques applicables aux élus locaux dans l'exercice de leur mission. Ces droits et obligations qui constituent la charte de l'élu local sont rappelés lors d'une lecture à chaque renouvellement de l'organe délibérant et de l'exécutif des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Pour accompagner les élus dans l'application de cette charte, la loi relative à la différenciation la décentralisation, la déconcentration et les mesures de simplification de l'action publique locale introduit le droit pour chaque élu de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de cette charte.

Pour les élus de Butteaux, le maire propose de nommer Mr Daniel Boucheron, de Percey, qui a accepté cette mission.

Le Conseil Municipal accepte également cette nomination à l'unanimité.

## **CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA MICRO-STATION**

Lors de la dernière réunion, le Conseil Municipal avait chargé le Maire de contacter une entreprise en vue de demander un contrat de maintenance pour l'entretien de la micro-station d'assainissement du logement de la cour Mourlon. La société EPARCO (fabricant du matériel installé) nous a adressé un document définissant les différentes actions présentées.

Michel Fourrey propose de retenir l'option n° 1, à savoir une visite tous les 3 ans avec rapport et recommandation. Celle-ci comprenant le contrôle du fonctionnement de la fosse (niveau des boues), le contrôle du fonctionnement du filtre et des ventilations ainsi que de l'écoulement des eaux usées.

La durée de cette visite est estimée à 1 h 30 pour un coût de 190 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la société EPARCO dans les termes annoncés.

## INFORMATIONS ET QUESTION DIVERSES

- Dans sa session de Juillet dernier, le Conseil a autorisé le Maire à signer la convention d'attribution d'aide du Conseil Départemental pour nos travaux de la cour Mourlon, ce qu'il a fait. Ces ouvrages sont aujourd'hui achevés. Nous sommes toujours en attente d'une réévaluation du taux accordé.  
Pour cette action nous avons reçu la notification du fonds de concours de la Communauté de Communes se montant à 9 000 €.
- Jusqu'à maintenant, nous étions gérés par la perception de Saint Florentin. La réorganisation des services du Trésor Public a supprimé cette antenne et nous redirige sur celle de Joigny. Une nouvelle façon de travailler va nous être imposée et nous devront trouver nos marques dans cette nouvelle configuration.
- Nous avons repoussé le devis de la Sté Mansanti, s'élevant à 3 460 € TTC, pour la pose d'une dalle béton dans le garage de la cour Mourlon, Nous avons reçu une nouvelle proposition de Mr Leduc chiffrée à 1 760 €. Le Conseil accepte cette dépense.
- Les portes en bois de la cour Mourlon (garage, local communal, bardage) se dégradent et nécessiteraient un entretien.  
A cet effet, il a été également demandé un devis de peinture à Mr Audigé. Celui-ci s'élève à 1 336 €. Celui-ci est aussi accepté. Le Conseil charge le Maire de faire effectuer ces travaux.
- Nous devons nous concerter pour l'aménagement paysager de ce nouveau quartier avant le printemps prochain.
- Les travaux de l'ensemble immobilier de la « Cour Mourlon » étant dans leur phase finale, Michel Fourrey souhaiterait officialiser cette

appellation. Cette décision inscrirait cette action dans l'histoire de notre commune en rappelant le nom des anciens habitants qui ont fait vivre ces lieux. Ce vœu est accepté, il nécessitera la pose d'une plaque à ce nom et de nouveaux numéros.

- Nous avons reçu le rapport annuel 2022 concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.  
Nous avons également reçu le rapport annuel 2022 concernant le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.  
Ces rapports sont consultables en Mairie ou sur la page d'accueil de notre site internet : (<http://www.butteaux.fr>)
- L'étude préparatoire pour la pose de bordures de trottoirs sur les rues de l'Armanche et de l'Armançon est dans sa phase finale.  
Une réunion sera organisée pour la présentation du projet par les services de l'Agence Technique Départementale.
- J'ai assisté cette après-midi à une réunion concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables. Il va nous appartenir de définir les zones de la commune où les implantations d'énergie renouvelable (éoliennes, panneaux photovoltaïques, méthanisation etc.) seraient les plus pertinentes.
- Il a été remarqué des vitesses excessives dans la rue Saint Roch en venant du cimetière et à chaque entrée de village, nous étudierons avec attention les solutions proposées par l'Agence Technique Départementale.
- Fibre : Les habitants de La-Chaussée nous demandent de nous renseigner sur les délais de raccordement de la fibre.
- ATSEM : Nous lançons un appel à candidatures pour les remplacements éventuels et ponctuels de nos ATSEM à effectuer dans nos écoles maternelles.  
**Cela permettra d'établir une liste de personnes disponibles à appeler en cas de besoin.**

**Il est rappelé aux habitants que les haies et autre végétaux ne doivent pas empiéter sur le domaine public. La commune remercie les riverains qui ont déjà effectué cet entretien et demande aux autres de se conformer aux règlements en vigueur.**

